



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle savoirs et animations des territoires

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

N° 2018 - **993**

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de M. Claude Guyot en date du 21 juin 2018

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M. Claude Guyot, 8 chemin de la Poirie, 88460 Tendon, constitué d'une assiette octogonale en faïence fine du Staffordshire à décor de lustre métallique rose, et d'une assiette en faïence fine à décor moulé en relief et rehauts peints, de date indéterminée, pour affectation au musée des Arts de la table à perpétuelle demeure, est accepté.

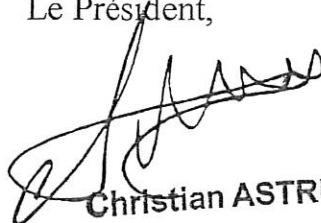
Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le **04/07/2018**

Le Président,



Christian ASTRUC